

LA VIE ECONOMIQUE

- [Bugdet : l'État termine 2017 avec un matelas de 6 milliards d'euros](#)
- [Bulletin de santé des entreprises en France et en Île-de-France](#)
- [Les cinq métiers qui auront le vent en poupe en 2018](#)
- [Industrie : les chefs d'entreprise se montrent optimistes](#)
- [Comment le gouvernement va transformer les contrats aidés](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Plus de 10 millions de patients sont en affection longue durée](#)
- [Escroquerie à la Sécu, une infirmière et une sage-femme condamnées à la prison ferme](#)

FISCALITE

- ["Pas de nouvel impôt pendant le quinquennat", Bruno Le Maire rétropédale](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [La Chine passe une méga-commande de 184 Airbus A320](#)
- [Facebook France va déclarer tous ses revenus en France à partir de 2018](#)
- [Nouveau record de ventes pour Renault grâce à l'international](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● **Budget : l'État termine 2017 avec un matelas de 6 milliards d'euros**

Le ministère des Comptes publics a annoncé que l'Etat finissait l'année 2017 avec 6 milliards d'euros de plus que prévu. **Le ministère** : « *Cette bonne surprise fait figure de simple matelas de sécurité* ». Mais le gouvernement attend encore deux décisions d'Eurostat qui pourrait peser lourdement sur le déficit public, de 7,5 milliards d'euros exactement. Bercy, qui prévoit un déficit de 2,9 % du PIB, explique que, si cela devait se produire, « *nous serions, au vu des derniers chiffres, éventuellement en mesure de faire face et de respecter notre engagement européen de rester sous la barre des 3 % de déficit public en 2017* ». **Les deux décisions attendues d'Eurostat : 01)-** L'institut européen de la statistique doit déterminer le statut des 2,5 milliards d'euros qui ont été investis dans la société née de la restructuration d'Areva, NewCo. Deux possibilités : Eurostat juge qu'il s'agit d'un investissement « *avisé* » et la somme sera alors déduite du déficit total de l'Hexagone ; dans le cas contraire, elle viendrait s'ajouter au déficit. **02)-** Eurostat doit décider si les 10 milliards d'euros qui doivent être remboursés aux entreprises par l'Etat, suite à la censure de la taxe à 3 % sur les dividendes par le Conseil constitutionnel à l'automne dernier, « *doivent peser sur la seule année 2017 ou si ce fardeau peut être partagé à égalité, comme le souhaite Paris, entre 2017 et 2018* ». Réponse qui pourrait tomber seulement en mars. **Le Figaro** : « *Une date à laquelle Paris ne pourra évidemment plus rien faire pour redresser les comptes 2017, ceux-ci étant clos. Or, dépasser la barre de 3 % du déficit en 2017 repousserait d'un an la sortie de la France de la procédure européenne dite de "déficit excessif". [...] Y demeurer un an de plus remettrait en cause la politique budgétaire et fiscale d'Emmanuel Macron. Cela rendrait par exemple quasiment impossible la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisse pérenne de charges pour les entreprises en 2019* ». **L'origine de ces 6 milliards supplémentaires** : une bonne croissance, qui pourrait se situer entre 1,9 % et 2 %. Pour rappel, la prévision du ministère des Finances était prudente, à 1,7 %. L'économie, plus dynamique, a rapporté 4,3 milliards d'euros de recettes en plus. Les dépenses, elles, ont été « *strictement tenues* », à 237,5 milliards d'euros (- 100 millions par rapport à l'objectif fixé en automne). Le déficit total de l'Etat est donc de 67,8 milliards d'euros (une amélioration de 1,3 milliard par rapport à 2016. **Bercy** : « *Son niveau le plus bas depuis 2008* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/16/20002-20180116ARTFIG00107-bugdet-l-etat-terme-2017-avec-un-matelas-de-6-milliards-d-euros.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 16/01/2018, Guillaume Guichard)

[Retour au sommaire](#)

● **Bulletin de santé des entreprises en France et en Île-de-France**

Le 01/11/17, l'**OCED** (observatoire consulaire des entreprises en difficulté) a publié son bulletin de santé des entreprises en France et en Île-de-France. **En France** : les ouvertures de procédures (les procédures amiables, les procédures ouvrant une période d'observation comme les sauvegardes ou les redressements judiciaires, les liquidations judiciaires) sont en baisse : - 7,6 % en glissement annuel au 01/11/17, soit - 13 % par rapport à 2009 et - 14 % par rapport à 1993. Situées en dessous de la barre des 55 000, elles ont retrouvé le niveau où elles étaient en 2008, date d'entrée dans la crise économique. **En Île-de-France**, elles sont en baisse également : - 7,5 % en glissement annuel, toujours au 01/11/17, soit - 32 % par rapport à 1993. **L'impact sur l'emploi en France** : on note une baisse de cet impact en ce qui concerne les procédures de sauvegarde et les redressements judiciaires, mais une hausse concernant les procédures amiables et les liquidations judiciaires.

<https://www.oecd.cci-paris-idf.fr/bulletin-sante-entreprises-france-ile-de-france>

→ Le Bulletin dans son intégralité :

https://www.oecd.cci-paris-idf.fr/o/get_pdf?p_l_id=1541283&groupId=20152&articleId=5833247&templateId=ddmTemplate_ARTICLE_CMS_ADT&repositoryId=20152

→ Flash info OCED, les chiffres du mois :

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/documents/20152/4529056/FlashOCED-BulletinSanteEntreprises-France-IdF-novembre2017.pdf/74cb81c4-8bf0-d9d3-c750-c6620dc483f4?version=1.0>

(Source : www.oecd.cci-paris-idf.fr du 01/11/2017)

● Les cinq métiers qui auront le vent en poupe en 2018

Selon un rapport de Dell et du think tank californien « L'Institut pour le futur », 85 % des emplois qui existeront en 2030 n'existent pas encore aujourd'hui. Une autre étude, publiée cette fois-ci par Le Figaro estime même que l'intelligence artificielle, dans l'avenir, créera 21 millions d'emplois. Cinq de ces nouveaux emplois ont d'ores et déjà été recensés par le Massachusetts Institute of Technology (MIT). **Quels sont-ils ? 01)- Technicien en énergie renouvelable** : spécialistes des panneaux solaires photovoltaïques ou des éoliennes. D'après le MIT, ces emplois devraient se développer rapidement au cours de la décennie à venir. **02)- Coach de robots**. Un grand nombre d'emplois devrait être créé avec l'usage de plus en plus répandu des robots. Ainsi, il sera nécessaire d'avoir des ingénieurs capables de créer et de manager des intelligences artificielles. Car, si ces dernières ont la capacité de résoudre des problèmes très complexes en un temps record, elles ne sont toutefois pas autonomes. Selon Le Figaro, Google aurait embauché il y a quelques semaines 10 000 personnes. Le but ? Faire un grand ménage de données sur Youtube. 98 % des vidéos signalées ont pu être retirées par un algorithme. Cela représente le travail de 180 000 personnes pendant 40 semaines. Pour les 2 % restants cependant, Google a dû faire appel à des êtres humains. **03)- Ingénieur en Intelligence Artificielle**. Il devra être le développeur de demain en termes de demande et de rareté. Les entreprises s'arrachent déjà ces spécialistes des intelligences artificielles, avec des salaires qui, aux Etats-Unis, oscillent en moyenne autour de 300 000 dollars annuels, soit environ 250 000 euros. **04)- Vidéaste jeux vidéo**. Leur fonction consiste à permettre à des joueurs de regarder en ligne des joueurs plus expérimentés. Le site Twitch, par exemple, recense plus de 15 millions d'internautes spectateurs. Aujourd'hui, ce sont déjà près de 25 000 joueurs qui ont fait de cette activité leur métier. **05)- Soignant**. Si certains secteurs de la médecine, comme la chirurgie, vont être impactés par l'intelligence artificielle, les autres soins médicaux « nécessitent une proximité, une expertise que seuls les humains peuvent avoir ». **Le Figaro** : « Selon le bureau des statistiques du travail américain, le vieillissement de la population va engendrer la création de centaines de milliers d'emplois : entre 426 000 et 754 000 durant les dix prochaines années ».

<http://www.lefigaro.fr/entrepreneur/2018/01/14/09007-20180114ARTFIG00009-les-cinq-metiers-qui-auront-le-vent-en-poupe-en-2018.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 14/01/2018, Quentin Périnel)

[Retour au sommaire](#)

● Industrie : les chefs d'entreprise se montrent optimistes

Le 11/01/18, la **Banque de France** (BdF) a publié les résultats de son enquête mensuelle concernant le moral des chefs d'entreprise. Dans l'ensemble, le climat des affaires s'est amélioré en fin d'année 2017. C'est pourquoi la BdF a relevé ses prévisions de croissance. **François Villeroy de Galhau**, gouverneur de la BdF : « Ces données sont de bon augure pour l'économie française, qui a enchaîné depuis l'automne 2016 quatre trimestres consécutifs de croissance supérieure à 0,5 %, un phénomène inédit depuis 2011 ». Les prévisions de la BdF sont en phase avec celles de l'**Insee**, qui prévoit une croissance de 0,6 % du PIB pour le dernier trimestre 2017. **L'industrie** a connu une amélioration. Sont concernés tous les secteurs (automobile, équipements électriques, produits pharmaceutiques plus particulièrement). Les livraisons et les carnets de commandes (étranger inclus) « s'accroissent vivement ». Le taux d'utilisation de capacité des productions est en progression à 81,7 % (+ 0,7 point par rapport à novembre, niveau le plus élevé depuis mai 2008). Pour janvier 2018, si les industriels s'attendent à une nouvelle augmentation de leur production, ils s'attendent aussi à ce que cette dernière soit moins prononcée. Les résultats de l'**Insee** n'ont pas encore été publiés, mais ils devraient confirmer ceux de la BdF. On sait déjà que l'**Insee** indique que, malgré un repli en novembre, la production est en forte hausse sur un an (+ 4,4 %). **Les secteurs les plus dynamiques** : les matériels de transports (+ 9 %) et les biens d'équipements (+ 5,3 %). Les services marchands ont connu une accélération de leur activité, grâce à l'intérim, aux transports, aux activités informatiques. Les carnets de commande s'y sont bien remplis dans les deux derniers mois de 2017. Et,

début 2018, les entrepreneurs du tertiaire sont optimistes. Par contre, le bâtiment a vu sa croissance ralentir. C'est surtout le second œuvre qui est touché. Bien qu'ayant des carnets de commande bien remplis, les chefs d'entreprise du bâtiment ne prévoient qu'une faible croissance en janvier 2018. Malgré ces bons résultats, le poids de l'industrie dans l'économie hexagonale poursuit son déclin. Pour la **Direction générale de l'entreprise**, ce poids est passé de 16,5 % à 12,5 % du PIB entre 2000 et 2016 (voir chiffres en annexe). L'emploi à la fin du deuxième trimestre 2017 dans l'industrie manufacturière en France : 2,8 millions de salariés (11,1 % du total de l'emploi salarié). Hormis l'Occitanie et la Corse, toutes les autres régions ont subi des destructions d'emplois entre 2010 et 2016. Un déclin de l'emploi qui a eu lieu bien que, sur les huit premiers mois de 2017, et ce pour la première fois depuis 2009, les ouvertures de sites industriels ont été plus nombreuses que les fermetures, indiquent les chiffres du **cabinet Trendéo**. Enfin, la nomination d'un délégué aux restructurations a été annoncée. Son rôle ? Aider le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, à « *prévenir les risques de fermetures de sites et accompagner les industries [ainsi qu'à] préparer l'avenir industriel de la France* ».

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/industrie-les-chefs-d-entreprise-se-montrent-optimistes-764277.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180112](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/industrie-les-chefs-d-entreprise-se-montrent-optimistes-764277.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180112)

→ Banque de France, conjoncture à fin décembre 2017, industrie, services marchands et industrie (3 pages) :

<https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/conjoncture-industrie-services-batiment-decembre-2017.pdf>

→ Direction générale des entreprises, chiffres clés de l'industrie manufacturière, édition 2017 (8 pages) :

https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/Chiffres_cles/Industrie/2017-Chiffres-cles-industrie.pdf

(Sources : www.latribune.fr du 12/01/2018, Grégoire Normand, www.banque-france.fr du 11/01/18, www.entreprises.gouv.fr)

● Comment le gouvernement va transformer les contrats aidés

Le 16/01/18, **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail, a annoncé dans le Parisien-Aujourd'hui en France, que les contrats aidés allaient être remplacés par des « parcours emploi compétence » avec des employeurs sélectionnés. Le but de ces contrats : aider la réinsertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. **Mme Pénicaud** : « *J'annoncerai plusieurs orientations dont la transformation des contrats aidés afin qu'ils soient plus efficaces. Premier grand changement : on va sélectionner les employeurs (associations et collectivités locales). [...] Pour bénéficier de ce dispositif 'Parcours emploi compétence', ils devront mettre en œuvre tout ce qui permet aux personnes de s'insérer durablement, à savoir un triptyque : emploi, formation et accompagnement personnalisé. [Il faut que] l'on sorte des politiques publiques qui se contentent de mettre les gens dans des cases. [...] Nous aurons des résultats. [...] Pas question de jouer la politique du chiffre, ni d'afficher des résultats statistiques qui ne recouvriraient aucune réalité. [...] Ma conviction est que nul n'est inemployable* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/16/20002-20180116ARTFIG00078-comment-le-gouvernement-va-transformer-les-contrats-aides.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 16/01/2018, AFP agence)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Plus de 10 millions de patients sont en affection longue durée

Le 08/01/2018, l'**Assurance maladie** a publié les chiffres concernant les patients atteints d'affections de longue durée (ALD). Ils sont désormais plus de dix millions, un chiffre en constante hausse : + 1,3 million en 2014, + 1,4 million en 2015, + 1,6 million en 2016. **Quelles pathologies ? 01)-** Le diabète, avec 2,6 millions de personnes touchées. **02)-** Les troubles cardiaques connaissent, eux, la plus forte augmentation : + 17,1 %. **03)-** Suivent les affections psychiatriques de longue durée, (hors démence), tel Alzheimer : + 13,2 %, pour un total de 1,3 million de patients. **Les raisons de ces hausses ?** Le vieillissement de la population, la pollution, le déséquilibre alimentaire, la sédentarité. **Viva Magazine** : « *En*

comptant les dépenses stricto sensu prises en charge par l'Assurance maladie à 100 % plus les patients souffrants des mêmes pathologies mais pas dans le dispositif Ald, les maladies chroniques représenteraient 94,5 milliards d'euros de dépenses pour l'Assurance maladie », soit la moitié de son budget. Les maladies psychiatriques à elles seules représentent 22,5 milliards d'euros de remboursements, avec 5 millions de personnes qui consomment des antidépresseurs ou des anxyolytiques sans être forcément inscrites en ALD.

<https://www.vivamagazine.fr/plus-de-10-millions-de-patients-sont-en-affection-longue-duree-173143>

(Source : www.vivamagazine.fr du 08/01/2018, Anne-Marie Thomazeau)

● **Escroquerie à la Sécu, une infirmière et une sage-femme condamnées à la prison ferme**

Le tribunal de Lyon a condamné à deux ans de prison une infirmière libérale et une ex-sage-femme pour escroquerie à la Sécurité sociale. Entre 2009 et 2014, le montant de l'escroquerie est de 630 000 euros. Sur quoi porte l'escroquerie ? Pour l'infirmière : surfacturation (18 000 actes en un an, c'est-à-dire trois fois plus que la moyenne). Pour l'ex-sage-femme : surfacturations, facturations fictives, frais de déplacement abusifs, pour un total de 277 000 euros entre 2010 et 2014. Le tribunal a également prononcé la confiscation des sommes saisies, l'obligation d'indemniser les parties civiles et, pour l'infirmière, l'interdiction définitive d'exercer. Les deux condamnées ont nié toute intention frauduleuse et leur avocat a déclaré qu'elles allaient faire appel.

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/01/12/escroquerie-la-secu-une-infirmiere-et-une-sage-femme-condamnees-la-prison-ferme_854096

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 12/01/2018, avec AFP)

FISCALITE

● **"Pas de nouvel impôt pendant le quinquennat", Bruno Le Maire rétropédale**

Le 12/01/18, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, a affirmé, suite aux propos tenus par la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, **Jacqueline Gourault**, qu'il n'y aurait aucun nouvel impôt durant le quinquennat, malgré la suppression de la taxe d'habitation d'ici 2020. C'est lors de l'émission « Questions d'info », la veille, que Mme Gourault avait avancé qu'un nouvel impôt « *plus juste* » pourrait être créé pour compenser la fin de la taxe d'habitation. Démenti donc par **M. Le Maire** sur BFMTV : « *Il n'y aura pas de nouvel impôt en France pendant le quinquennat, je m'y engage. [...] On ne supprime pas un impôt pour en rétablir un autre. On ne prend pas dans la poche des Français ce qu'on vient de leur donner de l'autre main* ».

[https://www.challenges.fr/economie/fiscalite/pas-de-nouvel-impot-pendant-le-quinquennat-bruno-le-maire-retropedale_559638#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20180112](https://www.challenges.fr/economie/fiscalite/pas-de-nouvel-impot-pendant-le-quinquennat-bruno-le-maire-retropedale_559638#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20180112)

(Source : www.challenges.fr du 12/01/2018)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **La Chine passe une méga-commande de 184 Airbus A320**

Le 10/01/18, l'Élysée a annoncé une commande par la Chine de 184 Airbus pour 13 compagnies aériennes. Livraison en 2019 et 2020 au prix catalogue. Le montant de la commande n'a pas été précisé. Mais si l'on s'en rapporte au prix catalogue, elle atteindrait 28 milliards de dollars.

[https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/la-chine-passe-une-mega-commande-de-184-airbus-a320_559092#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20180110](https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/la-chine-passe-une-mega-commande-de-184-airbus-a320_559092#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20180110)

(Source : www.challenges.fr du 10/01/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Facebook France va déclarer tous ses revenus en France à partir de 2018**

Le 13/01/18, Facebook France a annoncé que l'intégralité de ses revenus réalisés dans l'Hexagone serait désormais déclarée en France et non plus en Irlande. **Laurent Solly**, directeur de Facebook France sur France Inter : « *A partir de 2018, les revenus de Facebook France investis par des entreprises sur le territoire français, qui ont été accompagnés par des équipes commerciales et marketing ici en France, seront déclarés en France* ». Avant de déclarer que la pratique fiscale précédente de Facebook était « *une structure totalement*

légale qui existe pour des centaines et des milliers d'entreprises. [Mais] c'est un changement car on écoute la société ». Il est vrai aussi que le fisc français surveillait de près l'entreprise car, par exemple, en 2016, elle n'a payé que 1,16 million d'euros d'impôts en France ; alors que, dit BFM Business, si elle avait déclaré la totalité de ses revenus en France, elle aurait dû payer 80 millions d'euros.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/facebook-france-va-declarer-tous-ses-revenus-en-france-a-partir-de-2018_1975987.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 14/01/2018)

● **Nouveau record de ventes pour Renault grâce à l'international**

En 2017, et pour la cinquième année consécutive, Renault a enregistré une augmentation de ses ventes en volume (+ 8,5 %), grâce à la consolidation de la marque russe Lada, son retour en Iran et sa pénétration sur le marché chinois. Avec 3,762 millions de voitures et de véhicules utilitaires légers pour l'année, le groupe espère obtenir la première place des constructeurs devant Volkswagen et Toyota. Pour rappel, Renault regroupe les marques Renault, Renault Samsung Motors, Dacia, Lada, Alpine. La meilleure vente du groupe : la Clio, qui est la deuxième voiture la plus vendue en Europe et se vend bien dans le reste du monde. D'ailleurs, le poids de l'international est de plus en plus important pour le groupe : 49,2 % des ventes totales du groupe en 2017, contre 43 % en 2016. Les deux tiers de la croissance de Renault se sont faits hors Europe. L'attente de l'entreprise pour 2018 : une progression des ventes mondiales de 2,5 %. Si un ralentissement de 1 % devrait avoir lieu en Europe, les perspectives hors Europe sont optimistes : Russie (+ 10 %), Inde (+ 6 %), Brésil et Chine (+ 5 %). Enfin, **Thierry Koskas**, dont le nom circule comme successeur de Carlos Ghosn, n'a pas souhaité faire de commentaire sur ce sujet.

<https://www.usinenouvelle.com/article/nouveau-record-de-ventes-pour-renault-grace-a-l-international.N637593>

(Source : www.usinenouvelle.com du 15/01/2018, pour Reuters, par Gilles Guillaume, édité par Pascale Denis)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Vincent Guérinet
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr